

Intitulé de l'UE	Droit privé V
Section(s)	- (4 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Fabian GILLARD	50	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit des personnes, aspect civil et fiscal	50h	Fabian GILLARD

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Droit des personnes, aspect civil et fiscal : 50h de théorie

Langue d'enseignement
Droit des personnes, aspect civil et fiscal : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rendre accessible l'exploitation des données juridiques dans un souci de vulgarisation ◦ Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion. • Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit <ul style="list-style-type: none"> ◦ Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique • Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique <ul style="list-style-type: none"> ◦ Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion ◦ Développer un esprit de synthèse • S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion • S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution <ul style="list-style-type: none"> ◦ Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité ◦ Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Acquis d'apprentissage spécifiques
Au terme de l'apprentissage, l'étudiant sera capable:

De comprendre, de manière approfondie, l'ensemble des principes fondateurs du droit des personnes et de mettre en oeuvre (notamment par le biais d'exercices complexes) les règles qui organisent les successions, donations et libéralités.

De lire et d'analyser toute décision de jurisprudence en la matière ; notamment les décisions rendues au niveau européen.

De développer une approche critique et stratégique de la matière ; notamment en ce qui concerne les problématiques actuelles en droit des personnes (protection du fœtus, action en wrongful life, PMA, GPA, etc...)

De comprendre la portée de modifications apportées par la nouvelle législation en matière de régimes matrimoniaux.

Contenu de l'AA Droit des personnes, aspect civil et fiscal

Le cours est structuré autour de trois axes:

1. Droit des personnes :

étude des modes d'acquisition et de perte de la personnalité / étude des modes d'attribution du nom / étude des droits liés à la personnalité juridique / étude des incapacités

Droit de la famille

étude des règles organisant le mariage / étude des règles organisant le divorce / étude des règles organisant la filiation / étude des règles organisant l'adoption / étude des régimes matrimoniaux.

Droit patrimonial

étude des mécanismes de dévolution d'une succession / étude des règles organisant les donations et libéralités.

Méthodes d'enseignement

Droit des personnes, aspect civil et fiscal : cours magistral, approche interactive, approche inductive, approche déductive

Supports

Droit des personnes, aspect civil et fiscal : notes de cours, notes d'exercices

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Droit des personnes, aspect civil et fiscal : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Droit des personnes, aspect civil et fiscal :

L'évaluation prendra la forme d'un examen oral portant sur les deux matières.

Cet oral consistera, d'une part, en la présentation, par l'étudiant, d'une réflexion personnelle, critique et approfondie, sur une problématique abordée au cours de M. Gillard.

Il consistera par ailleurs en une discussion ayant pour base un exercice technique portant sur la matière dispensée par Mme Di Trapani.

La pondération est réalisée de la manière suivante:

- partie du cours de M. Gillard : ... / 60

- partie du cours de Mme Di Trapani : ... / 40

